



Séparation entre le mur de mon voisin et mon par terre de fleur?

Par **dam56**, le **05/07/2016** à **21:54**

Bonjour. J'ai construis un muret sur ma terrasse à 1 mètre du mur en pierre de mon voisin (le muret fait 6 mètres de long sur 50cm de hauteur). J'ai mis de la terre entre mon muret et son mur en pierre pour faire un part terre de fleur. Grave erreur de ma part puisque je ne le savais pas mais la terre à noirci son mur intérieur. Je vais donc enlever la terre dans un premier temps. Voici ma question, est ce que je peux mettre quelque chose d'isolant entre la terre et son mur ou dois - je absolument laisser un espace entre son mur et quoique que ce soit? J'espère que je me suis fait comprendre, j'ai des photos mais on ne peut pas les mettre. Si vous voulez des éclaircissements, n'hésitez pas.
Merci beaucoup

Par **Lag0**, le **06/07/2016** à **07:07**

Bonjour,
A quelle hauteur avez vous mis cette terre ? Car attention, le mur du voisin ne peut pas servir à soutenir vos terres.

Par **dam56**, le **06/07/2016** à **08:50**

Sur environ 50cm de hauteur. Si je refais un muret à 3-5cm de son mur et que je mets la terre entre mes 2 murets c'est bon? Ou bien fait - il un espace plus important entre son mur et le

part terre?

Merci beaucoup pour votre réponse

Par **morobar**, le **06/07/2016** à **09:57**

bonjour

L'espace à considérer juridiquement est le millièmième de millimètre.

Il ne faut pas que votre apport de terre touche en quoique ce soit son mur, faute de quoi cela sera du remblaiement.

Vous faites comme vous voulez, second muret, palplanches, buttage de votre terre...

Par **dam56**, le **06/07/2016** à **11:39**

Super merci. Par contre ma voisine me disait qu'il fallait lui laisser un espace pour accéder à son mur en cas de travaux ou autre, c'est donc faux?

Par **morobar**, le **06/07/2016** à **11:44**

C'est faux.

Déjà elle ne peut procéder à aucun travail sans votre accord, (pour passer chez vous) ou sans une décision de justice accordant un droit d'échelle.

De vous à moi, le plus économique est le buttage de terre.

Vous rapportez 20 ou 30 cm de terre et dessinez une pente douce depuis la butte jusqu'au sol naturel de long du mur voisin.

Par **dam56**, le **06/07/2016** à **13:07**

Merci beaucoup pour ces précisions. Bonne journée à vous